

Hôtel de Matignon Monsieur Edouard Philippe 57, rue de Varenne 75007 Paris

Paris le 25 août 2017

Monsieur le Premier ministre,

Nous souhaitons vous interpeller pour faire suite aux instructions adressées aux Préfets le 11 août dernier concernant la réduction des contrats aidés.

Les chiffres annoncés, 110 000 contrats soit une diminution de 160 000 contrats aidés financés au second semestre 2017 par rapport à 2016 inquiètent bon nombre d'associations qui développent des missions d'intérêt général et d'utilité sociale dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Les contrats et emplois aidés représentent 7% des emplois du secteur.

Même s'il apparaît que le secteur sanitaire et social semble prioritaire dans les choix que vous vous apprêtez à réaliser, les associations des secteurs de l'animation, de l'éducation, du sport, du tourisme social, de l'aide et soins à domicile sont également utilisatrices de contrats ou d'emplois aidés.

Dans un contexte de reprise timide de l'activité économique et avant même que la réforme du marché du travail que vous êtes en train de finaliser produise ses effets sur les intentions d'embauche des entreprises et sur l'emploi, les contrats aidés jouent un rôle contra-cyclique avec un effet positif sur l'activité.

Il nous apparaît que la réduction importante que vous vous apprêtez à mettre en œuvre est de nature à engendrer des difficultés particulièrement dans les territoires et souvent sur des activités à forte utilité sociale non couvertes par le marché et qui concourent à la cohésion sociale.

Dans le secteur non marchand, financer un contrat aidé permet de créer un emploi supplémentaire. Il n'y a donc pas d'effet d'aubaine mais bien des effets favorables au développement des activités au plus proche des besoins de nos concitoyens.

L'UDES porte sur ce sujet une approche pragmatique. Nous avons conscience que les contrats aidés et notamment les CUI-CAE dans leur paramétrage actuel ne peuvent être une solution globale contre le chômage. Les taux d'insertion dans l'emploi durable sont par ailleurs trop faibles notamment dans le secteur non marchand.



Nous portons, dans ce cadre, une proposition de transformation de ces contrats dans le sens d'une plus grande responsabilisation de l'employeur (formation obligatoire, ciblage, dégressivité des aides) mais également dans une logique d'enveloppes pluriannuelles pour donner de la visibilité aux employeurs et éviter les effets néfastes des politiques de stop and go trop souvent pratiquées ces dernières années sur ces contrats.

Concernant les emplois d'avenir, nous faisons un bilan positif de leur mise en place puisque près de 80 000 ont été créés dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Ils ont permis de former et d'insérer durablement des jeunes dont bon nombre en situation d'exclusion. Le rôle des missions locales a été déterminant dans l'accompagnement du parcours afin d'éviter les ruptures et anticiper les sorties vers l'emploi durable. Près de 50% des jeunes accèdent à une sortie positive en emploi à la fin de ce programme. Remettre en cause les effets bénéfiques de ces emplois pour les jeunes décrocheurs serait une erreur, les emplois d'avenir n'étant pas, loin de là, le poste le plus onéreux de la politique de l'emploi.

Nous souhaiterions que les décisions que vous vous apprêtez à prendre sur les priorités de ciblage des emplois et contrats aidés sur le second semestre 2017 puissent être précédées d'une phase de consultation de notre organisation par votre cabinet et celui de la Ministre du travail afin de vous faire un état des situations de fragilité prévisibles et préjudiciables à l'emploi liées à une possible baisse des aides à l'emploi vers un certain nombre de nos associations.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Hugues Vidor Président

Copie : Muriel Pénicaud, Ministre du travail et Carine Chevrier, DGEFP